

FICHES FAFA BATIMENTS

Quoi ?

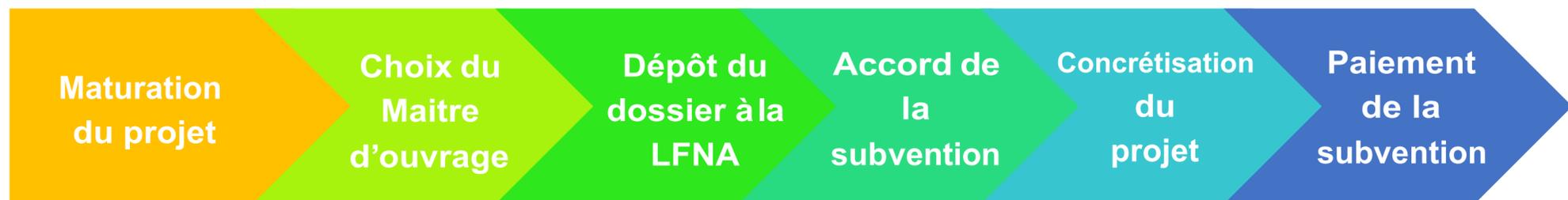
Accompagner la création ou la mise aux normes d'équipements sportifs dédiés au football. L'équipement concerné doit obligatoirement être situé au sein d'une installation sportive dédiée à notre sport.

Pour qui ?

Ce programme s'adresse soit à un club affilié à la FFF, soit à une collectivité territoriale, propriétaire de l'installation, en collaboration avec un club affilié support, qui en est l'utilisateur principal.

Pour quand ?

- Le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard dans les 3 mois suivant le début des travaux.
- A compter de l'accord de la subvention, vous disposez de 24 mois pour réaliser les aménagements concernés.
- C'est pourquoi nous conseillons aux maitres d'œuvre de ne pas déposer leur dossier trop tôt.
- Dans le cadre d'un marché public, le bon timing est de finaliser le dossier lors de l'Avant-Projet Définitif.
- Avant ce dépôt, nous sommes à vos côtés pour vous aider à mener votre projet à maturation.



Pour quoi ?

Projet	Prise en charge maximale (coût HT du projet)	Plafonds maximum d'intervention
Création club house	30%	20.000€
Création ou mise aux normes vestiaires	20%	20.000€
Création d'un éclairage ou remplacement par du LED	20%	15.000€

Check-in : les documents essentiels !

Projet	Documents	Points de vigilance
Club House	Fiche projet	Toutes les parties doivent être renseignées
	Devis ou estimatif	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
	Plan de situation, plan de masse, plan côté	Il s'agit de 3 plans différents. Chacun doit être lisible lors de l'envoi du dossier
	Délibération du maître d'ouvrage	Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement.
Vestiaires	Fiche projet	Toutes les parties doivent être renseignées
	Devis ou estimatif	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
	Avis Préalable Favorable de la C.R des Terrains et Infrastructures Sportives	Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA
	Plan de situation, plan de masse, plan côté	Il s'agit de 3 plans différents. Chacun doit être lisible lors de l'envoi du dossier
	Délibération du maître d'ouvrage	Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement.
Eclairage	Fiche projet	Toutes les parties doivent être renseignées
	Devis ou estimatif	La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA
	Avis Préalable Favorable de la C.R des Terrains et Infrastructures Sportives	Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA
	Délibération du maître d'ouvrage	Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement.

Vos contacts FAFA à la LFNA



Nicolas MONJALET

06 14 54 77 58



Fanny LOISON

06 14 54 77 94



fafalfna@lfna.fff.fr